

Assemblée de Corse

Le Président

République Française

Ajaccio, le 12 août 2010

Réf : DB/DR/DF/10-238

Madame,

Par courrier en date du 28 mai dernier, j'ai soumis à Monsieur François BAROIN, Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat, l'examen du maintien du Centre Régional des Pensions en Corse.

Suite à cette intervention, Monsieur le Ministre m'a informé qu'aux termes des échanges entre le Directeur chargé de la gestion publique à la DGFIP, les agents et les représentants du personnel, il avait décidé que le Centre Régional des Pensions d'Ajaccio serait maintenu et conserverait ses attributions actuelles.

Veillez trouver-ci-joint la copie de la lettre qu'il m'a adressée.

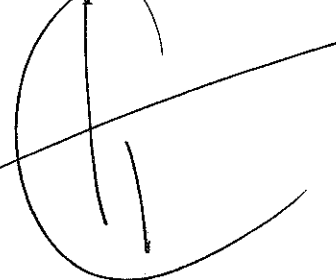
Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Dominique Bucchini

P.J. : Une

*Syndicat CGT
Trésorerie Générale
Avenue de la Grande Armée
A l'attention de Madame PAOLINI Catherine
20000 AJACCIO*

*Avec vous
toutes et tous*





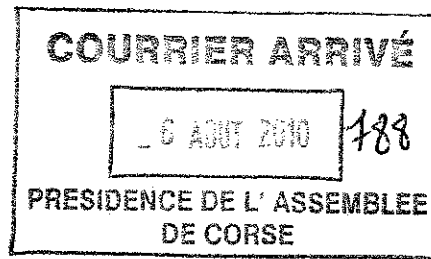
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

Nos Réf. : B/2010/50834

Vos Réf. : N° DB/DR/DF/10-70

Votre lettre du 28/05/2010



Paris, le 29 JUIL. 2010

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations du bureau CGT Trésor-Impôts de la Corse du Sud concernant le devenir du Centre régional des pensions de la Trésorerie générale d'Ajaccio.

La direction générale des finances publiques (DGFIP), placée sous mon autorité, conduit un projet de réforme de la gestion des retraites de l'Etat. La décision en a été prise dans le cadre de la révision générale des politiques publiques en décembre 2007.

Cette réforme poursuit deux objectifs :

- mettre en place un système de liquidation des pensions de retraite plus efficace et moins coûteux ;
- améliorer le service rendu aux agents en activité et aux fonctionnaires retraités.

Elle concerne donc l'ensemble de la chaîne des pensions : en amont les services de gestion des ministères qui concourent à l'établissement des dossiers de retraite, en aval les services de la DGFIP : le service des retraites de l'Etat (SRE) chargé de la liquidation des pensions, les centres régionaux de pension (CRP) qui gèrent et paient les pensions.

L'essentiel de la réforme doit être achevé d'ici 2012.

Aujourd'hui, vingt quatre centres régionaux assurent le règlement mensuel des pensions et la relation avec les retraités de l'Etat. Le centre le plus important, Paris, gère 250 000 pensionnés tandis que le plus petit, Ajaccio, qui compte quatre agents, a en charge 28 000 pensionnés titulaires de 38 800 pensions.

.../...

Monsieur Dominique BUCCHINI
Président de l'Assemblée de Corse
BP 215
Hôtel de région
20187 Ajaccio Cedex 1

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

139 rue de Bercy - Télédocus 144 - 75572 Paris cedex 12

Il est effectivement prévu de diminuer le nombre de centres, afin de rassembler l'activité dans des sites de taille plus importante et de favoriser une organisation des tâches plus efficace.

Le projet initial annoncé en février dernier prévoyait la suppression du centre des pensions d'Ajaccio et son transfert sur le centre de Marseille. En contrepartie, les agents concernés bénéficiaient de la garantie d'un maintien sur place et d'un plan d'accompagnement individuel.

Le directeur chargé de la gestion publique à la DGFIP s'est rendu sur place et a rencontré les agents du centre des pensions d'Ajaccio ainsi que les représentants du personnel, le 4 juin dernier.

Aux termes de ces échanges, j'ai décidé que, compte tenu de la situation spécifique des retraités de l'Etat en Corse, le centre régional des pensions d'Ajaccio serait maintenu et conserverait ses attributions actuelles.

Les représentants du personnel ainsi que le Préfet de Corse du Sud et le Trésorier payeur général de Corse du Sud en ont été informés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François BAROIN